



# RAPPORT ANNUEL 2016

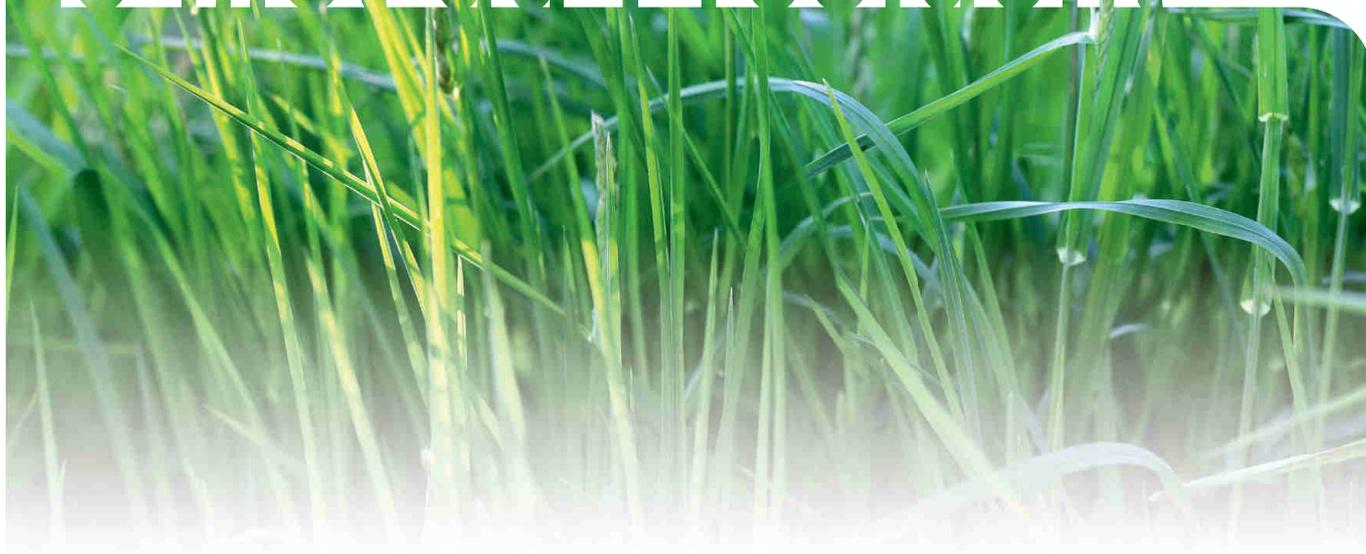


# ASSAINISSEMENT



1996-2016 : 20 ans d'activité

# Le mot du Président



Globalement, le contexte économique tendu des années précédentes a peu changé en 2016. A cela s'ajoute toujours, pour l'ensemble des compétences, les surcoûts liés aux diverses évolutions réglementaires. Tout en prenant en compte ces éléments impondérables, l'ensemble des missions et projets ont été menés selon les prévisions, grâce à une gestion rigoureuse et une recherche continue d'efficacité.

L'année 2016 a été marquée symboliquement par l'anniversaire des 20 ans de la création du SYDED. Diverses actions ont été prévues à cette occasion à l'attention du grand public, des scolaires, des élus et des agents.

Cette année a coïncidé aussi avec la finalisation de l'agrandissement du siège social de Catus, suite à la diversification des compétences. Le nouveau bâtiment a été conçu pour allier le bien-être des occupants et le respect de l'environnement : tout a été réuni pour réduire son impact écologique et, en même temps, offrir de bonnes conditions de travail aux agents.

Dans le domaine du **Traitement des déchets**, d'importants travaux ont été réalisés, dans le cadre du plan national de relance du tri, pour optimiser le process du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et accroître sa capacité. Cela nous a permis de consolider nos partenariats avec les départements limitrophes.

En parallèle, dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, au-delà du fort soutien au compostage individuel et collectif, de nouvelles actions ont été menées pour la réduction des déchets : animations "anti-gaspi", opérations "gourmet bag" et "sacs réutilisables"...

Par ailleurs, pour diversifier la valorisation des déchets verts, une expérimentation visant à extraire leur partie ligneuse et la valoriser comme combustible pour les réseaux de chaleur, a été conduite avec succès.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la mise en service de la première tranche du réseau de chaleur de Gourdon, le plus important que nous ayons réalisé à ce jour. A cela, s'ajoute la finalisation de l'opération de densification des réseaux qui a permis le branchement d'une centaine d'abonnés supplémentaires. En même temps que les études pour les projets de Figeac et Capdenac-Gare, un travail de recherche de solutions d'optimisation du fonctionnement des installations existantes a été mené. Ses préconisations seront mises en application dès 2017.

Dans le contexte de la réorganisation territoriale en cours sur le département et dans l'attente d'une vision plus claire pour les années à venir, les activités **Eau Potable**, **Assainissement** et **Eaux Naturelles** ont suivi leur cours sans évolution majeure. Néanmoins, suite à l'extension du siège, l'ensemble des agents qui travaillent dans ces domaines liés au cycle de l'eau se sont trouvés réunis dans les mêmes locaux. Le lien et les synergies de leurs travaux sont ainsi facilités et renforcés.

Dans l'ensemble de ses activités, le SYDED agit pour être à la hauteur du capital "confiance" accordé par les collectivités membres et pour donner entière satisfaction aux usagers et à ses partenaires. A ce titre, et dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, nous cherchons à leur assurer le meilleur service au coût le plus juste, tout en intégrant le facteur environnemental à toutes nos missions. Porté par l'implication des élus et de son personnel, le SYDED garde le cap en renforçant son positionnement de "structure citoyenne" enracinée dans notre territoire.

Gérard MIQUEL

# SOMMAIRE

## SYDED

Présentation du SYDED du Lot .....	4
Forme juridique .....	4
Compétences.....	4
Adhérents .....	4
Organisation .....	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global .....	8
Faits marquants.....	9

## ASSAINISSEMENT

Avant-propos .....	12
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	13
Principe.....	13
Contexte départemental de l'assainissement collectif .....	14
Adhésions .....	16
Interventions .....	17
Projets.....	18
Tarifs.....	19
Traitement des boues de STEP .....	20
Principe.....	20
Étendue de la compétence .....	20
Contexte départemental des boues.....	20
Adhésions .....	21
Interventions .....	22
Projets.....	23
Tarifs.....	23
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	24
Principe.....	24
Étendue de la compétence .....	24
Adhésions et contexte départemental .....	24
Interventions .....	25
Projets.....	26
Tarifs.....	26
Bilan financier global .....	27

## En savoir PLUS...

Actions de communication.....	30
Pour les scolaires .....	30
Pour le grand public.....	30
Pour l'accompagnement des référents environnement .....	31
Prévention des risques .....	32
Santé – Sécurité .....	32
Environnement.....	32

# PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

## FORME JURIDIQUE

### ■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Département. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

### ■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

### ■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même, avec ses propres moyens humains et matériels, la gestion du service public.

## COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
  - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
  - Traitement des déchets non valorisables
  - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
  - Réalisation de réseaux de chaleur
  - Gestion des réseaux de chaleur
  - Développement des énergies renouvelables
- **Eau potable :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Gestion des ressources en eau potable
  - Exploitation des équipements
- **Assainissement des eaux usées :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
  - Gestion du service et des équipements
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
  - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

## ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leur territoire.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
<b>7 collectivités</b> chargées de la collecte des déchets ménagers	<b>14 collectivités</b> pour la gestion de réseaux de chaleur	<b>65 collectivités</b> chargées de la gestion de l'eau potable	<b>130 collectivités</b> chargées de l'assainisse- ment des eaux usées	<b>24 collectivités</b> chargées de la gestion des eaux naturelles
324 communes du Lot + 5 de l'Aveyron	13 réseaux 1 254 bâtiments raccordés	Adhérents : 28 MOE AMO, 35 DSP GSP, 6 prod°	Adhérents : 10 ANC, 120 AC, 93 Boues	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

180 017 habitants (pop. municipale INSEE 2016).

209 431 habitants (pop. DGF 2015 : population totale + résidences secondaires).

# ORGANISATION

En tant que structure publique, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

## ■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

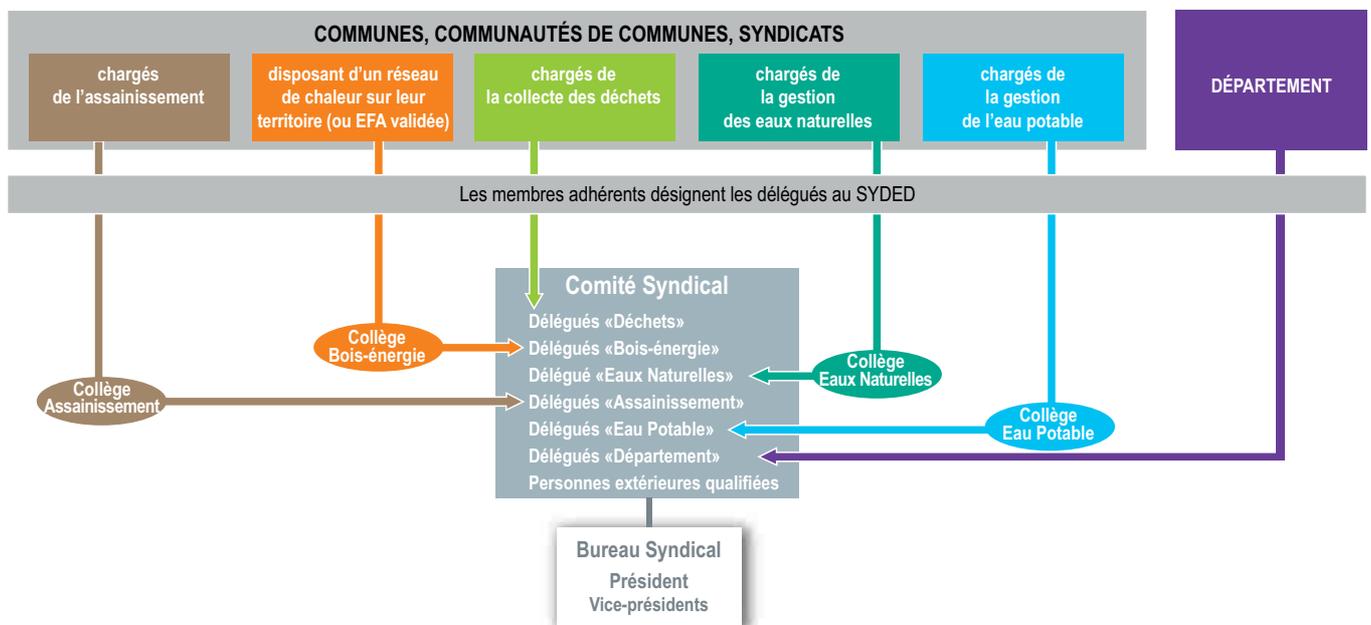
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

### • 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

### • 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



## ■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

# MOYENS HUMAINS

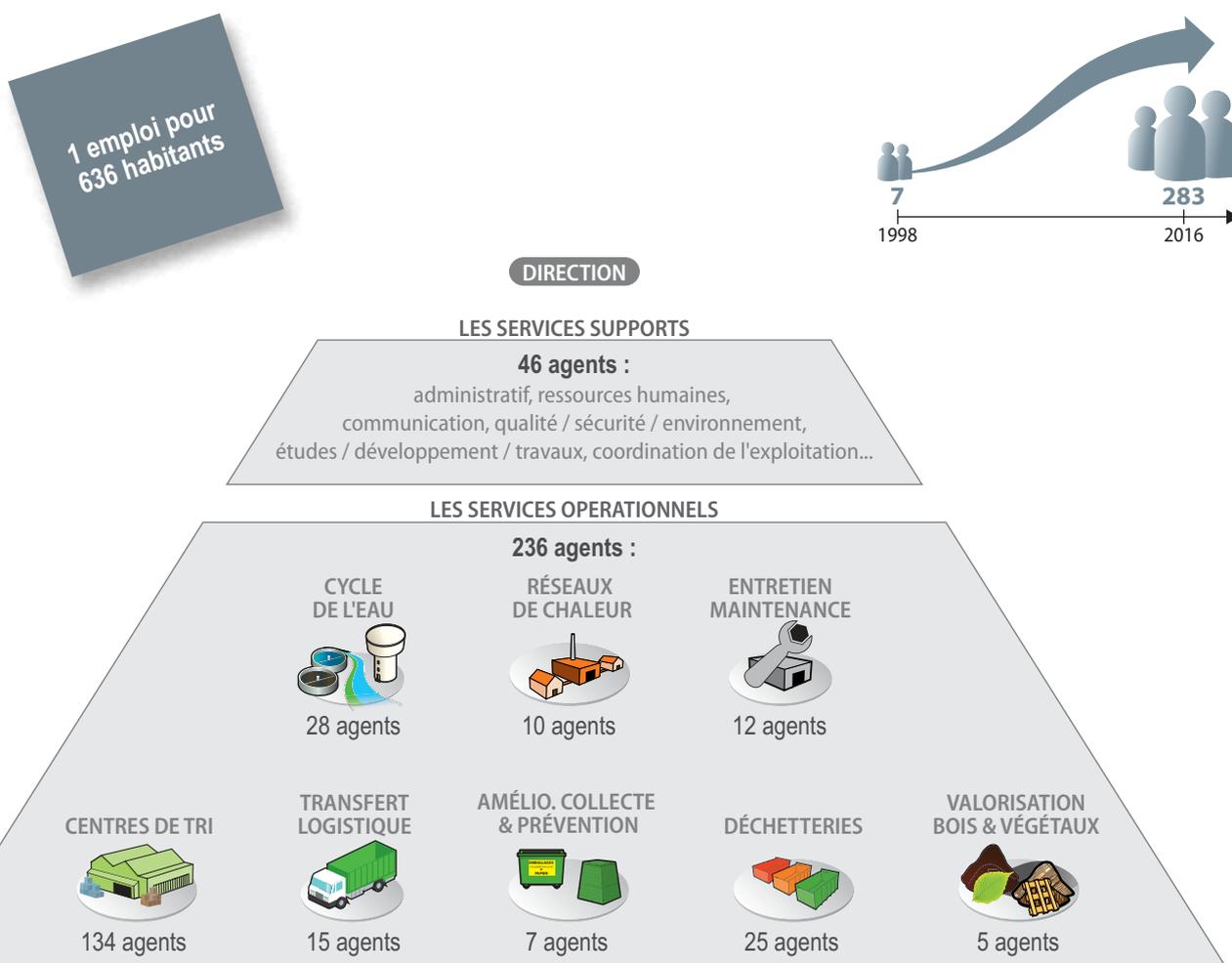
## Effectif total au 31/12/2016 : 283 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

## Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".



# MOYENS MATÉRIELS



## ■ ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou assimilés (gravats),
- 13 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

## ■ ÉQUIPEMENTS MOBILES

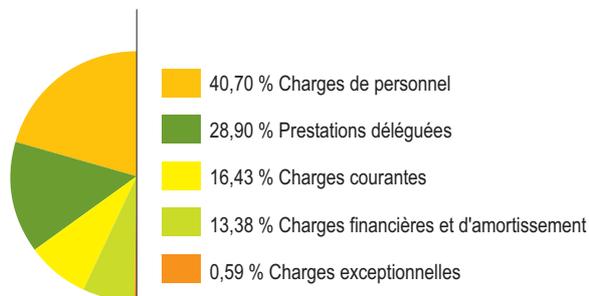
- 18 camions polybennes,
- 9 remorques PL,
- 32 engins (manutention, excavation, chargement, compactage),
- 4 broyeurs et 2 cribles (végétaux + bois),
- 46 véhicules légers,
- 256 bennes.

# BILAN FINANCIER GLOBAL

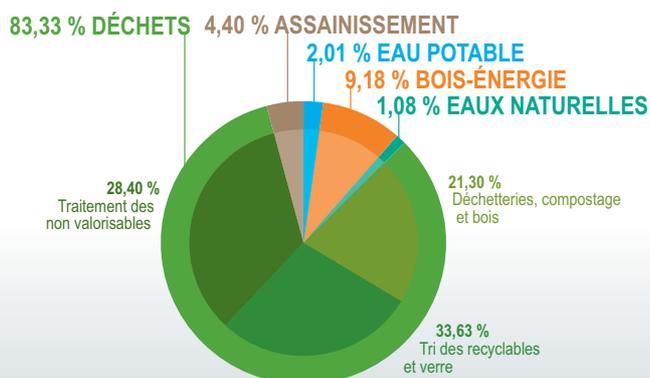
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :  
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

## ■ FONCTIONNEMENT :

**DÉPENSES : 26 296 382 €**

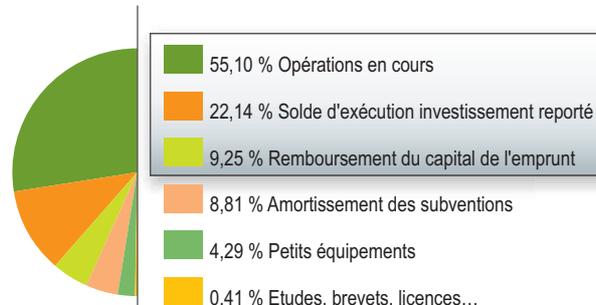


Répartition des dépenses par budget et par activité :

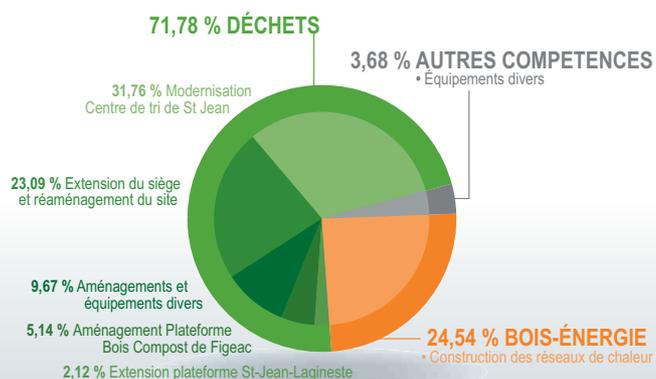


## ■ INVESTISSEMENT :

**DÉPENSES : 13 591 930 €**



Répartition des dépenses réelles : 8 127 765 €



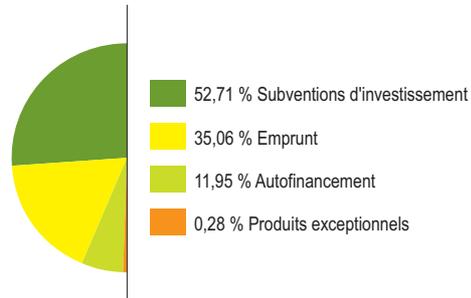
**RECETTES : 29 007 080 €**



**Excédent 2016 : 2 710 697 €**

dont 570 084 € d'excédent réel 2016  
 et 2 140 613 € d'excédent reporté 2015, soit : 1 307 182 € Budget Déchets,  
 448 499 € Budget Eau Potable,  
 52 377 € Budget Eaux Naturelles,  
 282 632 € Budget Assainissement,  
 49 923 € Budget Bois-énergie.

**FINANCEMENT\* : 8 127 765 €**



\* Financement des dépenses réelles

**La durée d'extinction de la dette (16,65 millions d'euros) est de 19 ans (2035).**  
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,15 % des recettes réelles de fonctionnement).

# FAITS MARQUANTS

L'année 2016 en bref...

## DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 132 037 tonnes de déchets, dont :

- 34 851 tonnes de recyclables
- 40 638 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 56 548 tonnes d'apports en déchetterie

**D'importants travaux** modifiant l'ensemble du process technologique (mécanisation plus large des modalités de tri des matériaux notamment des nouveaux types de plastiques) ont été réalisés durant l'été sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste permettant :

- d'améliorer le rendement de cet équipement,
- d'accroître sa capacité de 10 400 tonnes/an à 20 000 tonnes/an, sans modification majeure de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

**Signature d'une convention d'entente** avec le SMOCE et ses adhérents pour le tri des déchets recyclables de l'ouest du Cantal (1 500 tonnes par an).



Lauréat 2014 de l'appel à projet "**Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage**", ce programme est entré en phase opérationnelle en 2016. Parmi les projets lancés, le SYDED s'est attaché à répondre aux objectifs du volet Economie Circulaire de la Loi de Transition Energétique, concernant notamment la fin des sacs plastiques à usage unique et la gestion raisonnée des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux) :

**Promotion des sacs réutilisables** : suite à la suppression des sacs de caisse à usage unique, le SYDED a pris l'initiative d'une opération de sensibilisation des habitants et des commerçants, au bénéfice environnemental de ce changement. Le SYDED a fourni des sacs en coton bio et des supports de communication (affiche et flyers) à 140 commerces de bouche (boucherie, pâtisserie-boulangerie, traiteur, fromager...) afin d'expliquer l'évolution des pratiques d'achat.



**100 % compostage : nos communes s'engagent** avec l'aide des référents "environnement" très actifs sur leur municipalité, 11 communes(\*) se sont investies pour un objectif "zéro déchet organique" et ont bénéficié pour cela de l'aide personnalisée du SYDED (accompagnement technique, soutien financier...), au travers du compostage, mais aussi de pratiques vertueuses pour la gestion des espaces verts (utilisation des végétaux broyés en paillage, zéro pesticide...). Bilan de cette 1<sup>ère</sup> édition très positif : plus de 100 tonnes de biodéchets détournées des poubelles, soit 10 kg/habitant et sensibilisation au jardinage durable de près de 200 personnes.

(\*) Duravel, Espère, Faycelles, Gignac, Gourdon, Laroque-des-Arcs, Mauroux, Peyrilles, Saint-Félix, Saint-Michel de Bannière, Ussel.

## BOIS ÉNERGIE

### Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère **13 réseaux**, avec 1 254 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente **1 732 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

### Construction des réseaux de chaleur

Le réseau de chaleur de Gourdon a été mis en service le 06/10/2016. Il compte 47 abonnés dont l'hôpital et la cité scolaire.

Les projets de réseaux de chaleur de Capdenac-Gare et de Figeac ont été validés. Les travaux de construction du réseau de Capdenac-Gare débuteront à l'automne 2017, ceux du réseau de Figeac en début d'année 2018.

## EAU POTABLE

### Assistance technique

Environ 60 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2016 auprès des 28 collectivités membres. 35 collectivités bénéficient de l'**assistance à la gestion du service public**. Le SYDED a également accompagné 2 collectivités pour le renouvellement de leur contrat de délégation de service public.

### Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 281 603 m<sup>3</sup> d'eau vendus.

Les études réalisées pour déterminer une solution de lutte contre la turbidité de la ressource de Cajarc ont abouti à des délibérations respectives et concordantes du SYDED et de la commune sur le procédé à mettre en œuvre.

Les études sur la sécurisation du secteur de Martel ont été menées. La poursuite de l'opération est tributaire des décisions des collectivités concernées.

La réalimentation en eau potable de la commune de Caillac à partir du syndicat d'Espère Mercuès a été organisée sous maîtrise d'ouvrage syndicale et maîtrise d'œuvre du SYDED.

## ASSAINISSEMENT

### Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement

437 interventions ont été réalisées sur 194 stations de traitement des eaux usées du département.

26 opérations d'Assistance aux projets d'assainissement sont suivies au 31 décembre 2016.

### Assistance à la gestion des services publics d'assainissement collectif

10 contrats de Délégation de service public (DSP) ont été suivis, 2 assistances au renouvellement de contrat ont été réalisées et 3 prolongations de contrat DSP.

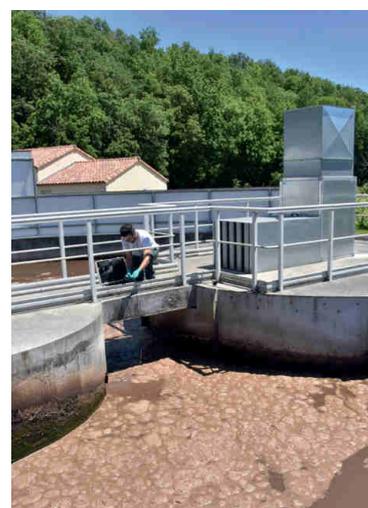
70 Rapports sur le prix et la qualité du service 2015 (RPQS) ont été produits et les données transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

### Traitement des boues de stations de traitement des eaux usées

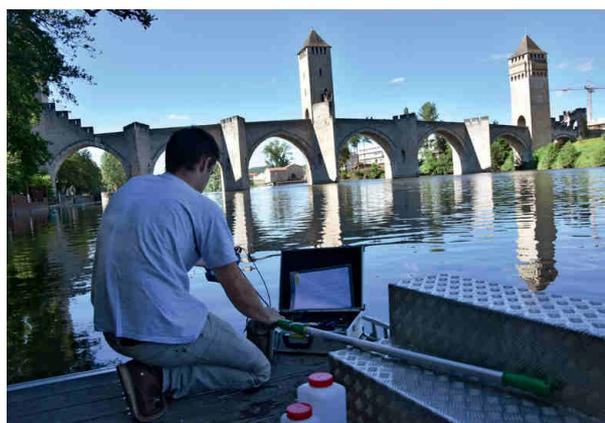
10 283 tonnes de boues ont été traitées en 2016, principalement en compostage et épandage, pour 45 collectivités adhérentes.

### Assistance à l'assainissement non collectif

10 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) adhérents au SYDED au 31 décembre 2016 regroupant 324 communes lotaises et 5 communes aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.



## EAUX NATURELLES



### Connaissance des milieux aquatiques

1 085 prélèvements d'eau ont été réalisés pour près de 28 000 résultats d'analyses.

### Gestion des eaux de baignade

L'étude "**animation et suivi des profils de baignade**" a démarré cette année : 5 profils ont été réalisés pour Cahors, Cazals, Douelle, Espagnac-Sainte-Eulalie et Lamothe-Fénelon.

En matière de communication :

- adaptation du nouveau widget mis à disposition des partenaires en fonction des informations qu'ils souhaitent faire apparaître sur leur site internet,
- forte augmentation de la consultation du site [www.infeauloisirs.fr](http://www.infeauloisirs.fr) par les smartphones.

### Suivis spécifiques

Deux suivis spécifiques conséquents ont été menés :

- sur le lac Vert à Catus, en appui technique et logistique du Grand-Cahors pour suivre l'impact des travaux de déconnexion de cette retenue,
- à Lamothe-Fénelon, en partenariat avec le SMPVD (Syndicat mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) pour quantifier et qualifier, les effets sur le milieu aquatique de la mise en dérivation du plan d'eau.

# Activités **"ASSAINISSEMENT"**

---

# AVANT-PROPOS

Le **SYDED** assure une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, depuis 2011, suite au transfert par le Département de l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette extension du champ d'intervention du SYDED est une conséquence de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et répond à la volonté des collectivités de pouvoir continuer à **bénéficier d'une assistance technique spécialisée de qualité**, en capacité de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel.

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement des eaux usées domestiques sur trois volets :

- L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées,
- Le traitement des boues de stations de traitement des eaux usées,
- L'assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.

Le financement des missions d'assistance technique bénéficie du soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Département du Lot.

En 2016, le service a intégré les locaux du siège du SYDED à Catus.



Le Vigan Bourg – Filtres plantés de roseaux

# ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

## PRINCIPE

La mission d'Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées intègre, suite à la très récente disparition de l'aide technique qui était apportée aux collectivités par les services de l'État, les trois volets suivants :

Une "**Assistance technique à l'exploitation des ouvrages**", impliquant de nombreuses interventions de terrain et permettant :

- de mesurer le fonctionnement et d'améliorer les performances des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées notamment via des prélèvements et analyses donnant lieu à des expertises et conseils,
- l'aide à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire telle que définie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 notamment et via la pose d'appareils, la collecte et l'analyse des échantillons et la vérification du dispositif de mesures.
- la fourniture de données et la production des documents permettant aux collectivités de bénéficier des aides financières de l'Agence de l'eau,
- La formation des agents d'exploitation.
- En 2016, un suivi pluriannuel de l'impact des rejets de 9 systèmes d'assainissement : Aynac, Castelnaud-Montratier, Cazals, Gourdon, Leyme, Les Quatre-Routes-du-Lot, Saint-Céré, Le Vigan, Cardaillac est réalisé sur le milieu récepteur.

Une "**Assistance Technique à la Gestion du Service**", constituant un support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du service public d'assainissement collectif (SPAC) en assurant sur demande des collectivités adhérentes :

- l'aide à la rédaction des Arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques et des documents tels que le Règlement d'assainissement,
- la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et la transmission automatisée des données à l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,
- le conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) versée par l'Agence de l'eau,
- en cas de Délégation de Service Public (DSP), le renouvellement et le suivi du contrat.

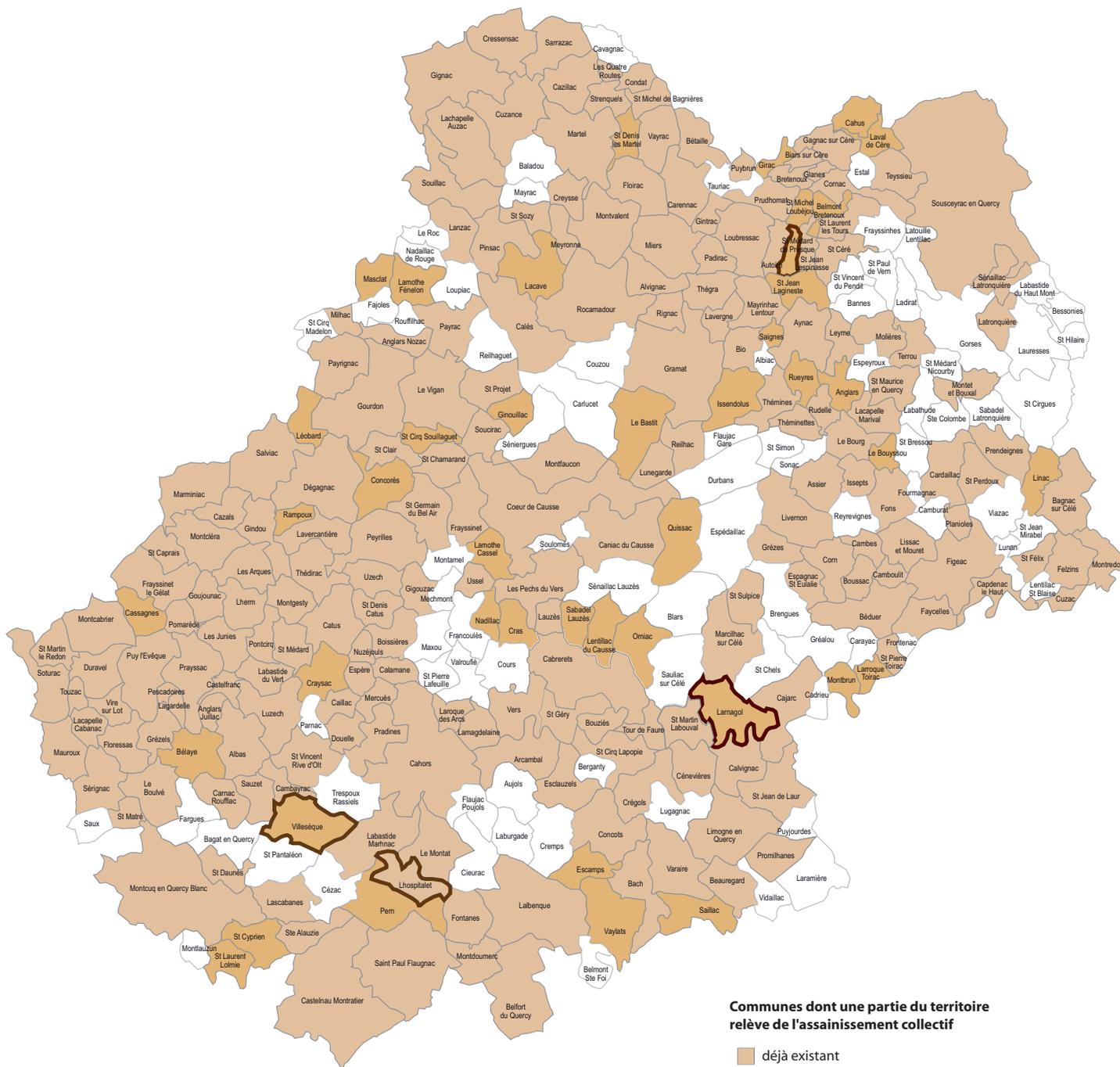
Une "**Assistance aux projets**" prenant la forme d'une Assistance au maître d'ouvrage (AMO) élargie visant à l'accompagner depuis la toute première définition des besoins jusqu'à l'achèvement de l'opération. L'assistance technique à l'exploitation prenant ensuite le relais.

Bien que pouvant varier en fonction de la nature de l'opération, cet accompagnement consiste pour la majorité des cas à :

- réaliser l'étude préalable de définition des travaux en fonction des besoins et de la nature du milieu récepteur,
- étudier la faisabilité économique de l'opération,
- aider au recrutement de son maître d'œuvre,
- suivre le déroulé de l'opération et la réception des travaux.

# CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## ■ LES CHOIX EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT



Communes dont une partie du territoire relève de l'assainissement collectif

- déjà existant
- à créer

Communes sur lesquelles un nouveau système d'assainissement collectif est à l'étude

Communes dont la totalité du territoire relève de l'assainissement non collectif

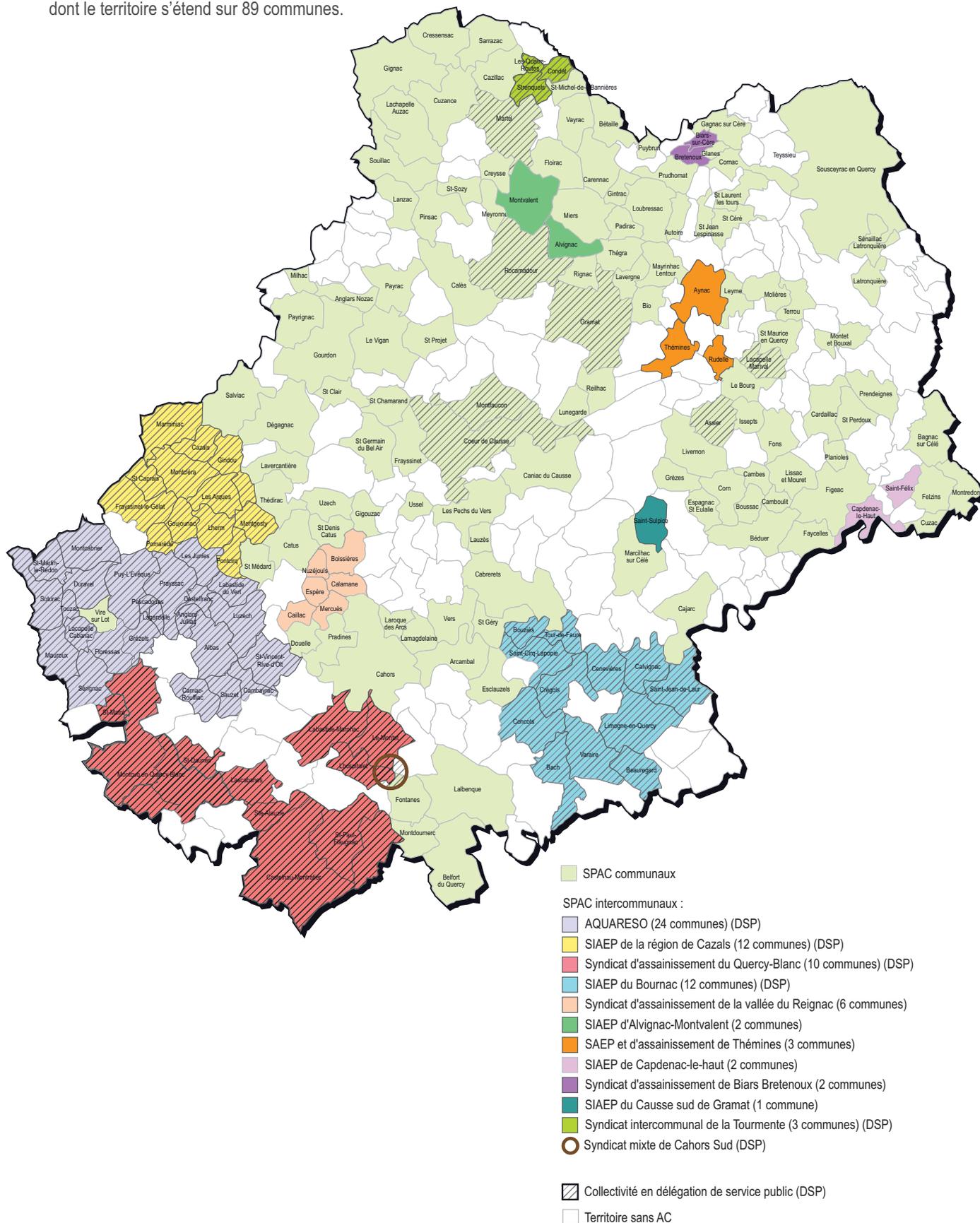
**198 communes disposant d'un assainissement collectif**  
sur la partie la plus urbanisée de leur territoire

**128 communes sans assainissement collectif,**  
dont 83 communes ayant fait le choix réglementaire dans leur  
zonage de ne pas recourir à l'assainissement collectif

## ■ LES MODES DE GESTION

Au 31 décembre 2016, on dénombre pour le département du Lot 131 collectivités gestionnaires d'un Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) réparties en :

- 119 SPAC communaux,
- 12 SPAC intercommunaux  
dont le territoire s'étend sur 89 communes.



La gestion de ces SPAC s'effectue majoritairement en régie, seules 13 collectivités (6 communes et 7 EPCI) ont recours à une Délégation de Service Public (DSP).

# ADHÉSIONS

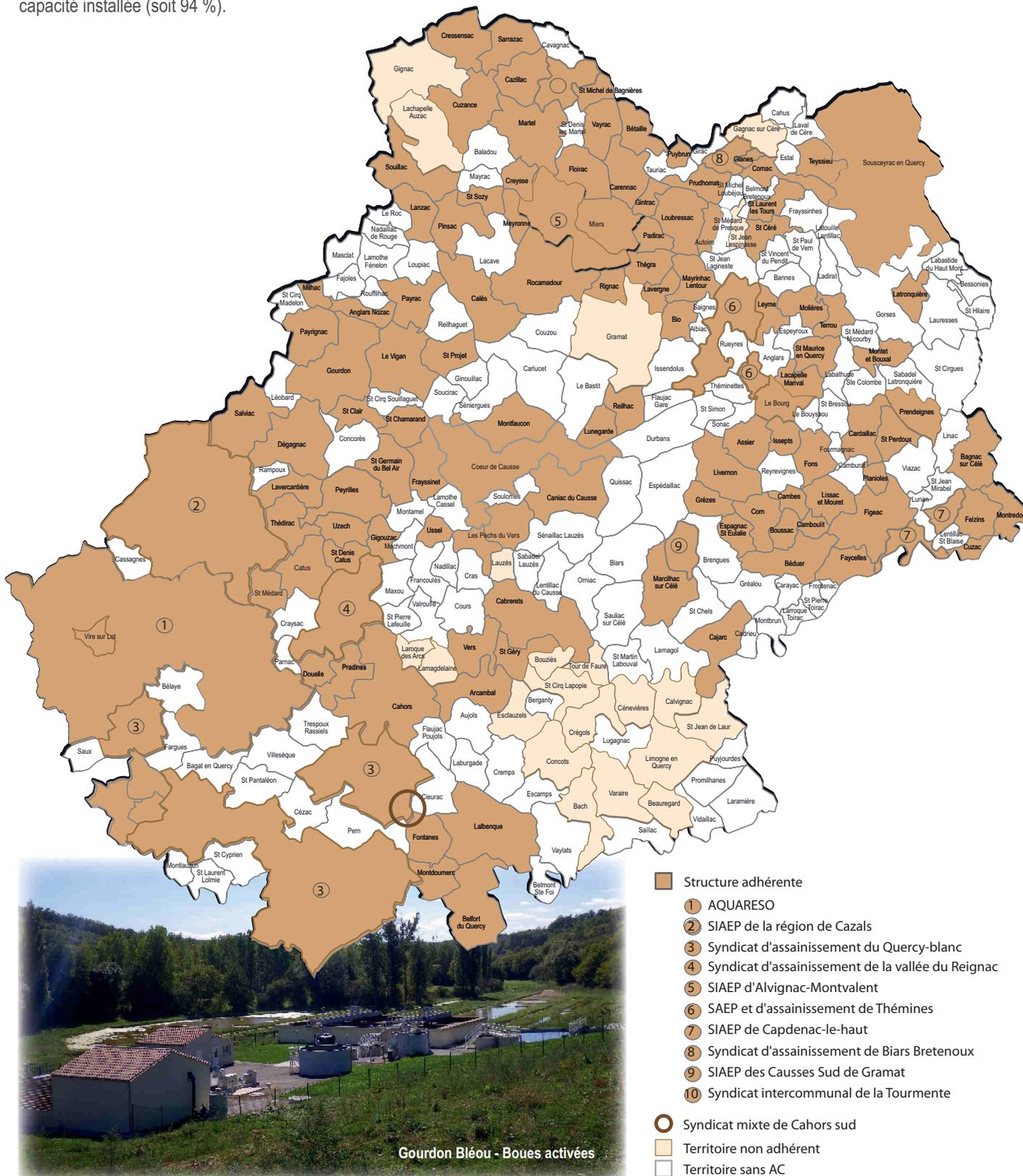
Au 31 décembre 2016, **121 collectivités** gestionnaires de SPAC sont **adhérentes au SYDED** (93 %).

A noter que la commune de Le Bourg a adhéré cette année.

Les non adhésions concernent 1 syndicat intercommunal (Syndicat du Bournac) et 4 communes (Esclauzels – Gignac – Gramat – Lauzès), auxquels il convient d'ajouter 5 communes qui gèrent un réseau de collecte raccordé à une station de traitement par ailleurs suivie par le SYDED (Gagnac-sur-Cère – La Chapelle-Auzac – Lamagdelaine – Laroque-des-Arc – Sénailac-Latronquière).

Le parc départemental des infrastructures au 31 décembre 2016 est composé de 212 stations d'épuration pour une capacité organique de traitement totale installée de 210 947 Equivalent Habitants (EH).

Les adhésions au SYDED correspondent à **194 stations de traitement des eaux usées, représentant 92 % du parc** et 197 817 EH de capacité installée (soit 94 %).



## ■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES

Au cours de l'année 2016, ce sont 5 **nouvelles stations de traitement des eaux usées** qui ont été mises en service par une collectivité adhérente :

- **ARCAMBAL - Pasturat** : 60 Equivalents habitants (EH)  
Traitement par filtres plantés de roseaux superposés
- **BOULVÉ (Le) - Bourg** : 50 Equivalents habitants (EH)  
Traitement par filtres plantés de roseaux mono-étage
- **LACAPELLE CABANAC - Bourg** : 60 Equivalents habitants (EH)  
Traitement par filtres enterrés
- **PEYRILLES - Bourg** : 80 Equivalents habitants (EH)  
Traitement par filtres plantés de roseaux mono-étage
- **THEMINETTES - Bourg** : 60 Equivalents habitants (EH)  
Traitement par filtres plantés de roseaux superposés

Le programme des interventions 2016 a concerné 194 stations de traitement des eaux usées au travers de visites régulières dont le nombre varie de une à cinq par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station et de la filière de traitement. A signaler également des mesures sur le réseau de Capdenac-Haut raccordé à la station de traitement des eaux usées de Capdenac-Gare.

En 2016, pour améliorer le suivi des ouvrages et permettre une meilleure prise en compte des données disponibles, l'accent a été mis sur une plus grande présence auprès des exploitants. De plus, afin d'être plus disponible sur le volet conseil, la métrologie d'une vingtaine de mesures d'autosurveillance réglementaire a été confiée au Laboratoire Départemental d'Analyses du Lot (LDA46).



**Ainsi, 437 interventions, contre 356 en 2015, ont été réalisées sur l'année soit une augmentation de 23 % :**

- 146 visites avec analyses,
- 194 visites simples,
- 97 visites courantes associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SYDED (au nombre de 67), soit par les exploitants des stations (au nombre de 30).

**A noter que le programme 2016 d'assistance technique contractué entre le SYDED et l'Agence de l'eau Adour-Garonne a pu être intégralement réalisé.**

Par ailleurs, pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires liées à la mise en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, un travail a été mené pour :

- mieux connaître les points de déversement des réseaux de collecte,
- estimer la quantité de boues produites par les stations de traitement des eaux usées les plus importantes,
- réaliser un modèle de cahier de vie départemental,

Le service a également été sollicité par de nombreux maîtres d'ouvrages pour les aider à remplir le questionnaire de l'Agence de l'eau pour l'obtention de l'Aide à la performance épuratoire (APE).

Enfin pour mémoire, citons, outre la participation à des groupes de travail de l'EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités) la réponse à un certain nombre de sollicitations ponctuelles liées à des opérations ou événements spécifiques telles que :

- la participation au comité de pilotage de l'étude sur les zones de rejet végétalisées (ZRV) menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- l'appui technique dans le cadre de raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées.

## ■ L'ASSISTANCE À LA GESTION DU SERVICE

Depuis le 1er juillet 2013, l'assistance apportée par les services de l'Etat aux collectivités en matière de délégation ou de gestion des services publics (DSP – GSP) d'assainissement, s'est arrêtée. Pour y faire face, le SYDED a proposé à ses adhérents d'assurer la continuité de ce service.

Cette assistance consiste pour l'essentiel, à répondre aux **demandes d'aide ou de conseil des gestionnaires de SPAC en matière de gestion administrative et financière du service** (tarifs, règlement du service, informations diverses...). A cela il faut ajouter le suivi des contrats de Délégation de service public (DSP) pour 10 collectivités, l'assistance au renouvellement des contrats de DSP pour le Syndicat du Quercy-blanc et le SIAEPA de la Région de Cazals commencés en 2015 et finalisés en 2016, ainsi que l'accompagnement pour prolonger 3 contrats de DSP communaux.

Par ailleurs, la production des **Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS)** a été assurée pour 70 collectivités et les données ont été transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Le modèle de règlement du service d'assainissement collectif départemental a été revu pour intégrer les évolutions réglementaires et améliorer sa lisibilité.

## ■ L'ASSISTANCE AUX PROJETS

**8 nouvelles opérations** ont fait l'objet d'un accord d'intervention signé entre le SYDED et la collectivité maître d'ouvrage, ce qui porte à **64** le nombre d'opérations démarrées depuis juillet 2011.

Ces 64 interventions formalisées concernent des opérations de plusieurs natures :

- Création de nouveaux systèmes d'assainissement (réseau + station de traitement des eaux usées),
- Extension ou réhabilitation de réseaux de collecte,
- Construction ou réhabilitation de stations d'épuration,
- Réalisation d'études (révision zonage, préfaisabilité, accompagnement révision de schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviale...).

Concernant l'activité de l'année, on peut relever une mobilisation particulière afin de répondre à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau pour réduire les pressions domestiques.

Au 31 décembre 2016, les opérations en cours de suivi sont au nombre de 26.

En raison des évolutions et de la complexité croissante du contexte réglementaire, le nombre de journées réellement consacrées pour l'accompagnement des opérations, a été plus important que prévu sur les accords d'intervention formalisés avec les collectivités. De plus, la multiplicité des intervenants, les difficultés de financement, les incertitudes liées à la réorganisation territoriale ont pour effet d'allonger la durée des opérations.



## PROJETS

### Assistance technique à l'exploitation des ouvrages :

- Amélioration du suivi des équipements qui mesurent les déversements d'eaux non traitées sur le réseau de collecte,
- Aide à la mise en place des nouvelles obligations réglementaires (notamment le nouvel arrêté du 21 juillet 2015) avec entre autre la fourniture d'un modèle de cahier de vie,
- Maintien d'une forte présence sur le terrain afin de mieux valoriser les données produites par l'exploitant et d'accompagner les services sur la réduction des déversements d'eaux usées non traitées, l'amélioration des performances épuratoires et la maîtrise des dépenses d'exploitation.

### Assistance à la gestion du service :

- Régularisation progressive des déversements d'eaux usées non domestiques sur les réseaux de collecte.

### Assistance aux projets d'assainissement :

- Prise en compte des nouvelles obligations réglementaires (analyse des risques de défaillance, généralisation des dossiers d'incidence).
- Accompagnement des appels à projets retenus par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

# TARIFS



**Tarifs 2016 :**  
Délibération : 2016-CS1-004

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

ATESA et ATGSPAC		Tarifs H.T.
Assistance technique de base (obligatoire)		1 € / EH capacité temps sec
		0,45 € / EH au-delà de 10 000 EH
	Minimum de facturation	500 €
Forfait auto-surveillance (optionnel)	< 200 EH	Sans objet
	200 à 499 EH	500, €
	500 à 999 EH	1 000 €
	1 000 à 1 999 EH	2 100 €
	2 000 à 9 999 EH	2 200 €
	10 000 à 29 999 EH	4 000 €
	30 000 à 49 999 EH	8 000 €
Études particulières	Intervention technicien	500 € / jour 250 € / demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire

Assistance à la DSP		Tarifs H.T.
Renouvellement du contrat		8 000 €
Suivi annuel du contrat		500 € / jour 250 € / demi-journée

ATOA		Tarifs H.T.
Intervention technicien		500 € / jour 250 € / demi-journée

# TRAITEMENT DES BOUES DE STEP

## PRINCIPE

Le SYDED assure le **traitement des boues liquides ou pâteuses par tout mode** (épandage, compostage, dépotage, filière spécialisée...). Il assume la responsabilité de cette fonction en tant que "producteur de boues".

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

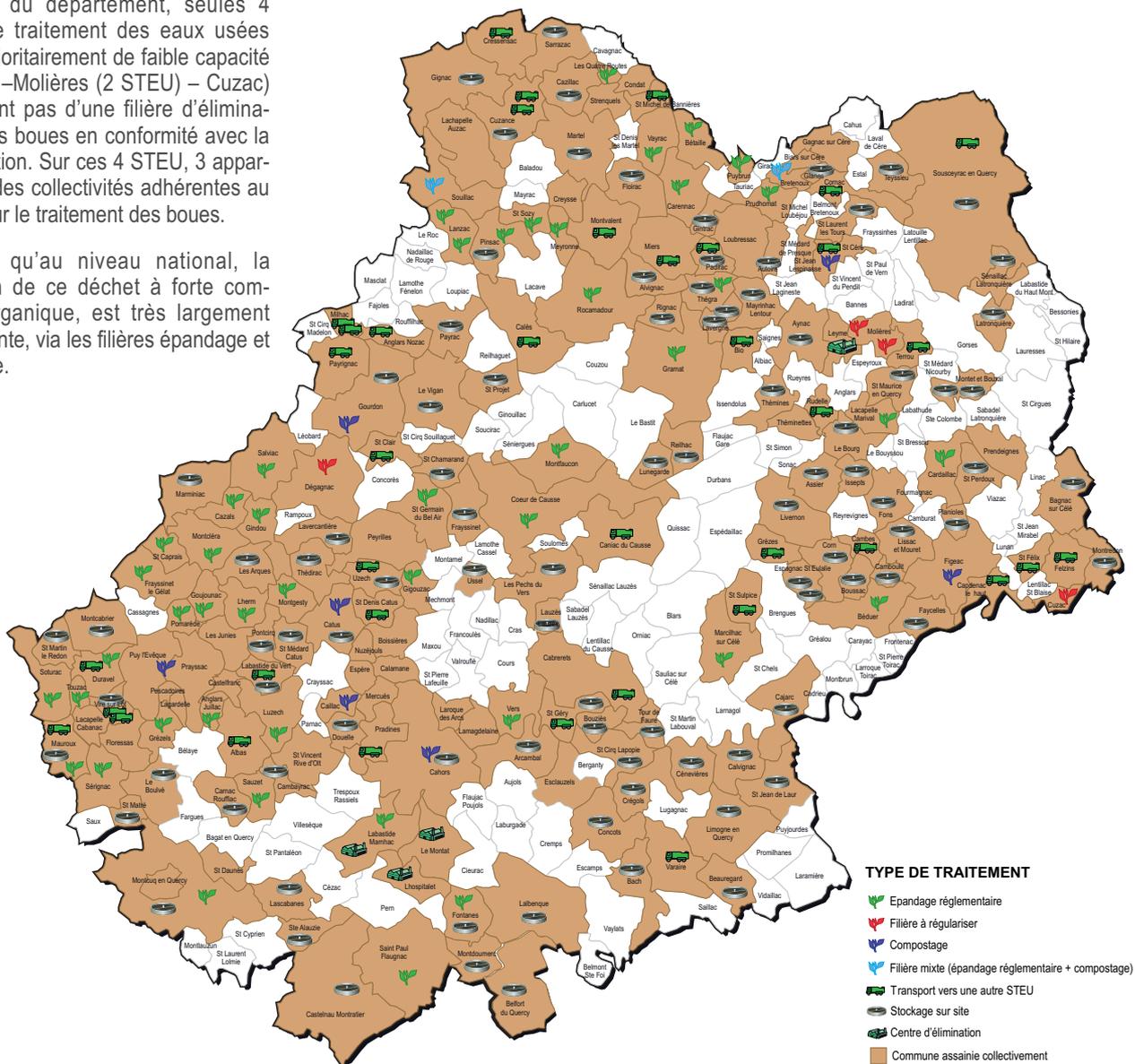
Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il procède à l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de leur production et se charge de la totalité de la filière de traitement dans le respect des exigences réglementaires.

## CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES BOUES

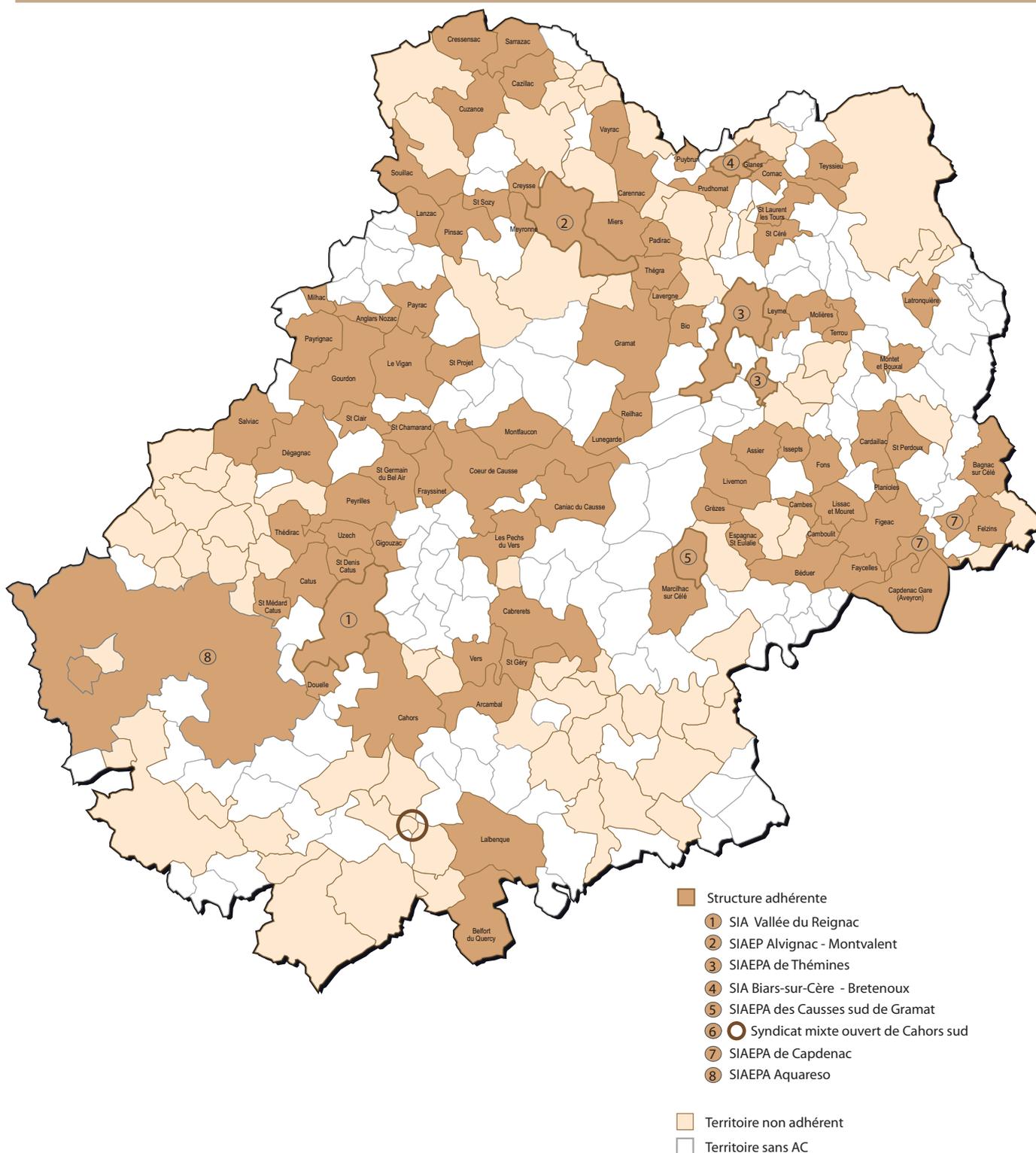
### LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENT

Au niveau du département, seules 4 Stations de traitement des eaux usées (STEU) majoritairement de faible capacité (Dégagnac – Molières (2 STEU) – Cuzac) ne disposent pas d'une filière d'élimination de leurs boues en conformité avec la réglementation. Sur ces 4 STEU, 3 appartiennent à des collectivités adhérentes au SYDED pour le traitement des boues.

De même qu'au niveau national, la valorisation de ce déchet à forte composante organique, est très largement prépondérante, via les filières épandage et compostage.



# ADHÉSIONS



Au 31 décembre 2016, **92 collectivités sont adhérentes du SYDED** (84 communes et 8 syndicats) représentant potentiellement 134 stations de traitement des eaux usées, auxquelles il faut ajouter 3 collectivités (Syndicat du Quercy-Blanc, Syndicat de la région de Cazals, Rocamadour, Lacapelle-Marival) soit 18 stations de traitement des eaux usées pour lesquelles a été maintenue l'assistance technique à l'épandage dans l'attente du renouvellement de leur contrat de Délégation de service public (DSP).

A noter que les communes de Miers et Rocamadour ont adhéré cette année.

Certaines collectivités disposant de stations de traitement des eaux usées qui ne produiront pas de boues avant plusieurs années (filtres plantés de roseaux, lagunage...) ont volontairement différé leur adhésion.

En 2016, 45 adhérents du SYDED ont eu des boues à traiter par :

- **épandage** pour 32 stations d'épuration appartenant à 20 collectivités adhérentes du SYDED pour le traitement des boues,
- **dépotage** sur une autre installation pour 15 stations d'épuration appartenant à 14 collectivités adhérentes,
- **compostage** pour 10 stations d'épuration appartenant à 10 collectivités adhérentes (dont 2 avec une filière mixte épandage),
- **élimination spécifique** pour 2 stations de traitement des eaux usées (Leyme, Cahors pour partie).

# INTERVENTIONS

Cette année a notamment été marquée par :

- un travail administratif important pour répondre aux exigences réglementaires encadrant les épandages de boues,
- des difficultés croissantes liées à la gestion du parcellaire d'épandage disponible,
- la quantité élevée de lots de boues inaptes à l'épandage comme au compostage en raison de la non-conformité réglementaire de leur qualité (notamment dépassement du seuil sur cuivre),
- la finalisation, en interne, d'une étude relative à la problématique du cuivre dans les boues d'épuration. A noter, que celle-ci a par exemple permis de réaliser une intervention de chaulage et de retour au sol des boues d'épuration de Meyronne.
- Une présentation des principales conclusions de l'étude cuivre aux journées techniques nationales de l'EPNAC.

Au total, **139 analyses de boues** ont été effectuées sur l'année.



## ■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Sur le département, **50 stations de traitement des eaux usées ont un plan d'épandage réglementaire** mis en œuvre par le SYDED avec le concours de la Chambre d'Agriculture du Lot.

La régularisation de 3 dossiers de déclaration a été engagée en 2016 (Prudhomat, Rocamadour et Meyronne-Creysse). Ces dossiers seront déposés au 1er trimestre 2017.

**4 123,4 m<sup>3</sup>** ont été épandus par 12 prestataires mandatés par le SYDED (producteur de boues) pour ses adhérents

Par ailleurs, l'épandage de **1 377 m<sup>3</sup>** de boues a été suivi pour des collectivités en Délégation de service public (DSP) : dans ce cas le SYDED n'est pas producteur de boues.

Ainsi, au total sur l'année 2016, un volume de **5 500 m<sup>3</sup>** de boues a été épandu sous la responsabilité totale ou partielle du SYDED.

## ■ LES AUTRES FILIÈRES

Les interventions réalisées sont les suivantes :

### Dépotage sur autre station de traitement des eaux usées :

Réalisation par des prestataires agréés, du transfert de **287 m<sup>3</sup>** de boues liquides de stations d'épuration de faible capacité, vers les stations de traitement des eaux usées de Brive, Cahors, Figeac, Gourdon et Saint Céré.

### Elimination en centre de traitement spécifique :

A cause d'une concentration en cuivre excessive, plusieurs lots de boues non aptes à un retour au sol ont dû être éliminés en centre de traitement spécialisé pour 2 collectivités :

- Cahors : **306 tonnes** de boues pâteuses
- Leyme : **102 m<sup>3</sup>** de boues liquides

soit un total de **306 tonnes de boues pâteuses et 102 m<sup>3</sup> de boues liquides**.

Les volumes non aptes à un retour au sol produits sur les STEU d'Anglars Juillac, Grézels, Albas et Lanzac Bourg ont été stockés sur site et seront éliminés en 2017.



## ■ LA FILIÈRE COMPOSTAGE

En l'absence d'une unité départementale de compostage des boues, le traitement par compostage a continué à s'effectuer dans le cadre de marchés sur trois sites externes au département : Lacapelle-Balaguier, Allasac et Castelsarrasin.

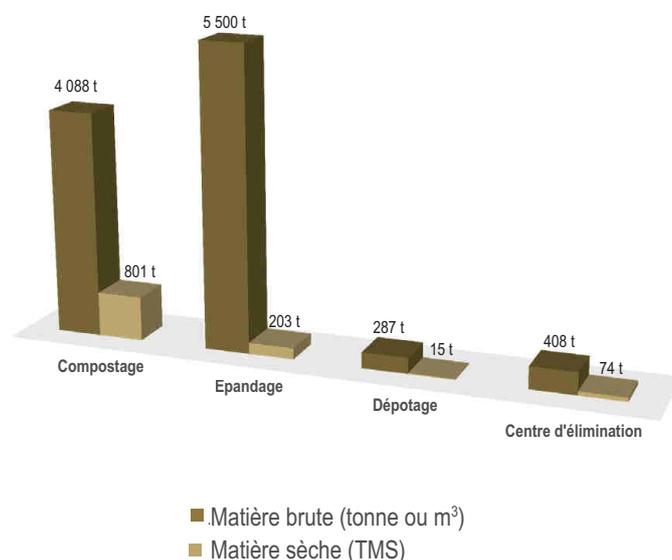
En 2016, le SYDED a traité **4 088 tonnes de boues pâteuses (hors boues non conformes de Cahors)** par compostage réparties comme suit sur 10 stations de traitement des eaux usées :

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| • Cahors : 1 088 tonnes      | • Saint-Céré : 298 tonnes |
| • Capdenac-Gare : 922 tonnes | • Bretenoux : 228 tonnes  |
| • Figeac : 615 tonnes        | • Caillac : 196 tonnes    |
| • Gourdon : 402 tonnes       | • Souillac : 27 tonnes    |
| • Prayssac : 306 tonnes      | • Catus : 6 tonnes        |

## ■ LE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES BOUES TRAITÉES EN 2016

### Boues prises en charge :

10 283 tonnes de boues brutes, correspondant à environ 1 093 tonnes de matière sèche. Les tonnages de boues brutes traitées sont stables par rapport à 2015 (10 252 tonnes).



# PROJETS

Poursuite de la régularisation des filières par épandage et travail sur la communication autour de cette pratique qui permet une valorisation locale de la matière organique par un retour au sol.

Poursuite du travail engagé sur la problématique du cuivre en lançant un complément d'étude sur les boues d'épuration des décanteurs digesteurs, des fosses toutes eaux et des filtres plantés de roseaux. Comme pour les boues activées, il s'agira de rechercher les raisons ainsi que les mesures à prendre pour éviter ces non conformités qui empêchent leur retour au sol.

# TARIFS



**Tarifs 2016 :**  
Délibération : 2016-CS1-004

## TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

Cas général : minimum de facturation de 1 000,00 € HT par STEU		Tarifs H.T.
Épandage de boues liquides hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		21 € / m <sup>3</sup>
Épandage de boues pâteuses hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		26 € / m <sup>3</sup>
Épandage de boues de lagunes, y compris curage		32 € / m <sup>3</sup>
Épandage de boues de filtres plantés ou lits de séchage, y compris curage		57 € / tonne
Compostage de boues, y compris analyse et transport		80 € / tonne
Dépotage de boues sur autre step, y compris analyse et transport		100 € / m <sup>3</sup>
Élimination exceptionnelle de boues inaptes au retour au sol		Coût réel opération, incluant temps SYDED et analyses
Etudes particulières	Intervention technicien	500 € / jour 250 € / demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire
Cas particulier des collectivités ayant un contrat de Délégation de service public (DSP) en cours		Tarifs H.T.
Suivi annuel réglementaire de l'épandage Forfait pour 1 à 4 step d'un même adhérent (pour les step de capacité équivalente ou inférieure)	Step < 200 EH	1 800 €
	Step ≥ 200 et < 2 000 EH	2 600 €
	Step ≥ 2 000 et ≤ 10 000 EH	4 100 €

# ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

## PRINCIPE

L'animation territoriale constitue le cœur de cette mission : le pilotage de la charte départementale de l'assainissement non collectif et celui des travaux d'harmonisation de l'intervention de chaque SPANC en sont les deux principales composantes.

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot intervient dans ce domaine pour le compte des communes et groupements de communes gestionnaires d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Département du Lot, le SYDED assure notamment :

- Une assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC,
- La collecte et l'analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC,
- Une animation territoriale à l'échelle du département,
- Une expertise spécialisée au bénéfice des SPANC et des différents acteurs territoriaux,
- La communication et la diffusion d'informations sur les actions menées dans ce domaine.



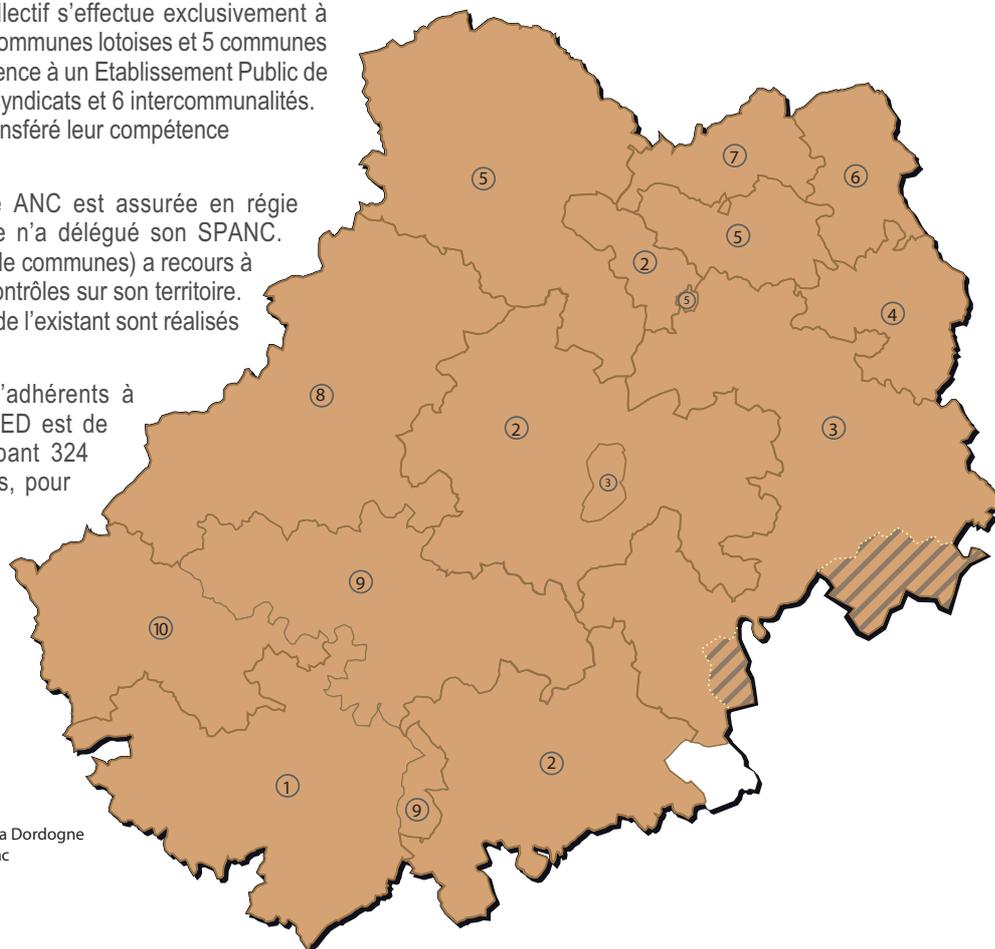
## ADHÉSIONS ET CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

En 2016, 10 SPANC intercommunaux sont présents sur le département.

La gestion de l'assainissement non collectif s'effectue exclusivement à l'échelon intercommunal. Ainsi, les 326 communes lotoises et 5 communes aveyronnaises ont transféré leur compétence à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), 4 syndicats et 6 intercommunalités. Parmi elles, 2 communes lotoises ont transféré leur compétence à un EPCI situé en Aveyron.

Dans le département, la compétence ANC est assurée en régie puisqu'aucune collectivité gestionnaire n'a délégué son SPANC. Toutefois, 1 collectivité (1 communauté de communes) a recours à des prestations pour la réalisation des contrôles sur son territoire. Les contrôles réglementaires du neuf et de l'existant sont réalisés par l'ensemble des SPANC.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'adhérents à l'assainissement non collectif au SYDED est de 10 SPANC, comme en 2015, regroupant 324 communes lotoises et 5 aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.



- Structure non adhérente
- Structure adhérente
- ▨ Communes adhérentes hors département

- SPANC
- 1 Syndicat assainissement du Quercy Blanc
  - 2 Parc naturel régional des Causses du Quercy
  - 3 Communauté de communes du Grand Figeac
  - 4 Communauté de communes du Haut Ségala
  - 5 Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
  - 6 Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
  - 7 Communauté de communes Cère et Dordogne
  - 8 Syndicat Mixte du Pays de Gourdon
  - 9 Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
  - 10 AQUARESO

## ■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRÈS DES SPANC

La veille technique, administrative et juridique est réalisée tout au long de l'année. Elle est notamment consolidée par les adhésions à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et au réseau IDEAL. Les informations marquantes sont régulièrement diffusées aux SPANC.

En 2016, le SYDED a répondu à 76 sollicitations provenant des SPANC du département.

Un travail spécifique a été réalisé suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour aider les SPANC à sa compréhension et évaluer ses impacts sur le fonctionnement des services.

Du matériel spécialisé permettant la localisation des ouvrages enterrés inaccessibles est mis à disposition des SPANC.

## ■ LA RÉCOLTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ DES SPANC

L'ensemble des structures gestionnaires de SPANC a été interrogé sur l'activité de leur service au cours du premier trimestre 2016. Ainsi, après exploitation des données recueillies, il ressort qu'en 2016 :

Environ **1 100 contrôles de projets, 970 contrôles de travaux** (dont 50 % correspondent à la réhabilitation d'installations déjà existantes) et **4 700 contrôles** de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés par les SPANC du département. Par ailleurs, plus de 90 % du parc des installations existantes a été contrôlé au moins une fois. Au 31 décembre 2016, une seule structure intercommunale n'a pas terminé le diagnostic initial dont l'échéance était prévue au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, depuis 2013, les SPANC animent des opérations de travaux de réhabilitation des installations d'ANC éligibles au programme d'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne. A ce titre, 465 installations ont été réhabilitées, représentant 1 380 000 € d'aides pour les ménages et 155 000 € d'aides à l'animation pour les SPANC.

Le nombre total de contrôles reste constant par rapport à 2015, portant ainsi à **320 le nombre moyen de contrôles réalisés par Equivalents Temps Pleins** (330 l'an passé).

En ce qui concerne l'établissement du **Rapport sur le prix et la qualité du service** (RPQS de l'année 2015), **6 SPANC** sur 10 l'ont réalisé en 2016.

La facturation de la redevance des contrôles de l'existant est effectuée majoritairement après service rendu, seules 2 structures ont recours à la facturation annualisée.

## ■ L'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

### • Travaux d'harmonisation :

L'étude sur le "SPANC de demain" qui devait être publiée en 2015 a été repoussée afin de prendre en compte les dernières évolutions majeures législatives et réglementaires.

Ces évolutions ont donc été intégrées au rapport de l'étude qui a ainsi pu être finalisé.

### • Appui technique :

4 réunions de coordination et d'échanges, à l'intention du personnel technique des SPANC ont été organisées sur différents thèmes :

- Retour sur les principaux enseignements de l'étude des performances in situ de petites installations d'assainissement dans le département du Tam réalisées par Veolia en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Présentation de la nouvelle norme sur l'entretien des installations d'ANC NF P16-008 du 27 janvier 2016
- Evaluation de l'impact sanitaire de l'ANC sur l'enjeu baignade : prise en compte de cette problématique pour la mise en œuvre et la révision des profils
- Présentation des projets d'évolutions réglementaires en lien avec l'ANC
- Présentation d'une opération de révision du zonage d'assainissement pour un bourg rural. Description de la procédure de révision du zonage : étude de faisabilité, chiffrage de l'assainissement collectif et non collectif, évaluation du prix de l'eau et enquête publique
- Assises nationales de l'ANC du 19 et 20 octobre à Bourg-en-Bresse : retour sur les principales nouveautés ou informations pouvant être utiles dans le quotidien des techniciens
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux installations de capacité supérieure à 20 EH :
  - Projets de modèles de documents à destination des maîtres d'ouvrages : cahier de vie et cahier des charges pour la constitution du dossier de conception
  - Informations concernant les essais de réception des réseaux de collecte
- Rédaction des avis techniques de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes : étude des nouvelles situations proposées dans le cadre du PANANC ou des situations soumises par les techniciens.

Lors de ces réunions, un temps est dédié pour traiter des points particuliers rencontrés par les SPANC afin d'y apporter une réponse commune.

#### • Animation de la charte départementale :

Les réunions des comités de suivi des protocoles se sont déroulées au cours du 1er trimestre 2016.

Les protocoles "Installateur" et "Granulats assainissement" comptent respectivement 70 et 13 entreprises adhérentes.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le SYDED assure le secrétariat de la charte ainsi que l'enregistrement des nouvelles demandes d'adhésions et traite les éventuelles réclamations des adhérents.

Concernant la vidange des installations, la liste des entreprises agréées par la Préfecture du Lot et celles des départements limitrophes est mise à jour et diffusée dans le cadre de la charte.

Une réunion d'information à destination de l'ensemble des adhérents à la charte a été organisée le 1er décembre 2016 à l'occasion de ses 10 ans d'existence. Une ébauche d'un nouveau logo a été proposée afin d'adopter un visuel adapté aux SPANC et aux entreprises.

D'après les données fournies par les services de l'Etat, les entreprises de vidange lotoises ont collectées environ 4 800 m<sup>3</sup> de matières de vidanges en 2015.

#### • Autres interventions :

Le SYDED a été sollicité pour la prise en compte de la problématique de l'ANC pour des révisions de zonages règlementaires d'assainissement (2 opérations en cours) et la révision de profils de baignade.

Intervention auprès des services instructeurs de l'urbanisme le 25 octobre 2016 sur les modalités de fourniture du rapport de conception dans le cadre des permis de construire.

Organisation et participation aux journées techniques de l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC).

## ■ L'EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU ET DE L'ANC

Présence au groupe de travail national « Accompagnement des SPANC » dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) sur la rédaction de fiches de situation et la formation des agents des SPANC.

Intervention au congrès de la FNCCR le 21 juin 2016 sur la prise en compte des zones à enjeux sanitaires en matière d'ANC : cas des profils de baignade.

## ■ LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le site Internet du SYDED regroupe les principales informations d'ordre général et d'organisation locale en matière d'ANC ainsi que les différentes fiches techniques, imprimés et listes d'entreprises adhérentes à la charte départementale à destination du grand public. Il est régulièrement mis à jour et une nouvelle version est en cours de développement.

Un espace internet est dédié aux structures gestionnaires de SPANC adhérentes, à destination des élus et des services, afin de favoriser la transmission d'informations.

Sur l'année, un total de **13 500 fiches techniques et imprimés** divers (demandes d'installations...) a été fourni aux différentes structures adhérentes.

## PROJETS

Aide à la mise en application des nouvelles exigences réglementaires pour les installations d'ANC de plus de 20 EH.

## TARIFS



Tarifs 2016 :  
Délibération : 2016-CS1-004

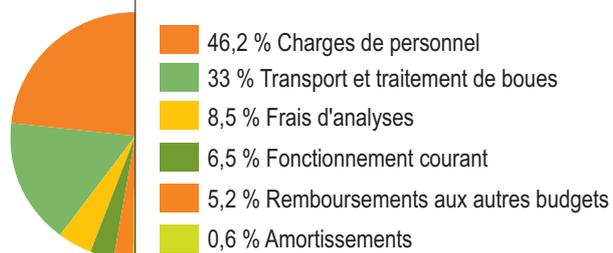
Tarifs H.T.

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

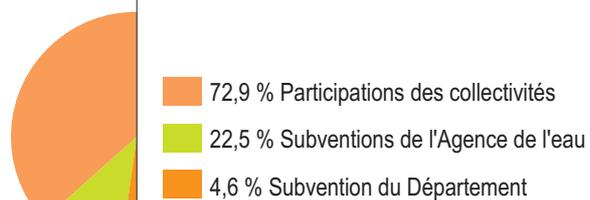
Participation des SPANC à l'animation départementale		0,64 € / installation
Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 EH)	Diagnostic ou remplacement technicien	75 € / installation
Etudes particulières	Intervention technicien	500 € / jour
	Frais d'analyses	250 € / demi-journée Tarif du laboratoire

# BILAN FINANCIER GLOBAL

DÉPENSES : 1 157 994 €



RECETTES : 1 195 625 €





En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

---

# ACTIONS DE COMMUNICATION

## POUR LES SCOLAIRES

### Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Ces opérations de sensibilisation se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot et sont réalisées uniquement à la demande des enseignants. Les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

Les deux thématiques proposées jusqu'alors, les déchets et l'eau, ont été complétées par une nouvelle animation sur le compostage.



**Animation déchets**  
→ 62 classes  
(soit 1 405 élèves sensibilisés)



**Animation eau**  
→ 24 classes  
(soit 543 élèves sensibilisés)



**Animation compostage**  
→ 31 classes  
(soit 694 élèves sensibilisés)

### Visites des bases de valorisation

Les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets sont complétées de manière concrète par des visites des 3 centres de tri. Dans ce cadre, le SYDED prend en charge les frais de transport.

À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 93 visites (soit 1 983 visiteurs)



## POUR LE GRAND PUBLIC



**SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED**  
(91 000 exemplaires)

Ce support d'information écrite est diffusé dans tous les foyers du territoire. Pour marquer les 20 ans du SYDED, sa présentation et l'organisation de son contenu ont été renouvelées. De même, les thématiques des dossiers spéciaux traitées cette année ont été consacrées à cet anniversaire :

- "Le SYDED a 20 ans" : une rétrospective globale de la gestion départementale instaurée lors de la création de ce nouvel organisme, complétée par une vue d'ensemble des activités confiées progressivement au SYDED.
- "Déchets : le SYDED agit avec vous depuis 20 ans" : une rétrospective ciblée sur l'activité historique et prépondérante, avec une ouverture vers les enjeux des années à venir.

### Refonte du site internet

Pour renforcer sa sécurité et surtout pour le rendre compatible avec tous les formats d'affichage (smartphone, tablette, écran standard), le site internet a été entièrement refait. Avec une interface plus épurée, la navigation est plus facile, plus intuitive. Cette refonte réalisée tout au long de l'année 2016 permettra une mise en ligne du nouveau site début 2017.



### Valorisation des sites de baignade

Une campagne d'affichage a été réalisée pendant la saison estivale sur une partie des abribus du Lot et dans les Offices de tourisme pour faire connaître ce potentiel touristique naturel du département.

Des panneaux d'information du public ont été créés pour le site de baignade situés au bord du Lac du Tolerme.



## Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Cette démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique répond à une réelle attente des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales.

Le nombre de conventions de partenariat établies a connu une forte progression, amplifiée par les demandes provenant des référents "environnement" des communes. Le stock de matériel a été renforcé sur les 3 sites.

La fidélisation d'un grand nombre d'organisateur est la preuve de leur satisfaction vis-à-vis de ce dispositif.



Pour encourager et faciliter le déploiement de cette pratique auprès des communes, le SYDED leur a proposé d'acquérir leur propre matériel de tri, par un achat groupé plus avantageux.

Cette initiative a eu un grand succès : 60 double-support ont ainsi été acquis par 27 communes à un prix plus avantageux.

## Promotion des sacs réutilisables

Pour marquer la suppression des sacs de caisse à usage unique, le SYDED a pris l'initiative d'une opération de sensibilisation des habitants et des commerçants, au bénéfice environnemental de ce changement. Cette opération a été réalisée avec le soutien financier du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et a été menée en partenariat avec la Fédération départementale des associations de commerçants du Lot (FDAC).

Le SYDED a fourni des sacs en coton bio et des supports de communication (affiche et flyers) aux 140 commerces de bouche adhérents (boucherie, pâtisserie-boulangerie, traiteur, fromager...) afin d'expliquer l'évolution des pratiques d'achat auprès de leurs clients.



## Promotion du compostage et du jardinage durable

Dans le cadre du programme de réduction des déchets de jardin, de nouveaux outils ont été créés pour sensibiliser les habitants aux dangers des pesticides, les encourager aux pratiques alternatives et favoriser le compostage sur place. Ils ont été utilisés notamment sur des stands dans l'enceinte de plusieurs déchetterie, accompagnés de démonstration de broyage..

## Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Raid urbain, Cahors
- Fête de la Rivière, Cahors
- CéléT, Figeac
- Lot of saveurs, Cahors
- Foire exposition, Gourdon
- Raid "Le Sportiv", St Cirq Lapopie
- Semaine du goût, Cahors
- Fête de la science, Figeac
- Course Ekiden, Cahors
- Semaine de la réduction des déchets



Fête de la rivière, Cahors

# POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT

## Promotion de l'éco-responsabilité

Lors des rencontres annuelles avec les référents environnements, des outils spécifiques leur ont été remis afin de faciliter le développement au sein de leurs communes des actions et des événements éco-responsables.



## Promotion de la réduction et du compostage

Divers outils "sur mesure" ont été créés pour accompagner les actions menées localement par les référents environnements, notamment dans les communes engagées dans l'opération "Communes 100 % Compostage".



## Perspectives pour l'année 2017

- Organiser une journée portes ouvertes sur les 3 bases de valorisation des déchets
- Poursuivre l'accompagnement du Programme Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
- Réaliser une campagne ciblée sur les TLC (Textiles Linge Chaussures)
- Réfléchir à une animation pédagogique sur le gaspillage alimentaire

# PRÉVENTION DES RISQUES

## SANTÉ – SÉCURITÉ

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

### Le CHSCT

Le renouvellement des instances du personnel a abouti à la création d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) et à la nomination de 4 référents Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Les membres de la DUP se réunissent à minima 4 fois par an sous la présidence de la Direction en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité. Cette année, la DUP a par exemple été amenée à étudier la refonte du Règlement Intérieur.

### L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

En 2016, la modernisation du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste a été l'occasion de supprimer le pré-tri, postes où de nombreuses situations à risque avaient été identifiées (manipulation de déchets volumineux, présence de DASRI...).

### Le plan d'actions sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

La mesure "phare" déployée en 2016 fut la formation de tous les salariés volontaires aux 1<sup>ers</sup> secours "formation PSC1".

### La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité.

En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres.

En 2016, 126 agents ont été formés à la sécurité sur les thèmes de la conduite d'engins en sécurité, l'habilitation électrique... Les gardiens de déchetterie ont, eux, suivi une formation sur les premiers secours organisée par les Sapeurs-pompiers.

## ENVIRONNEMENT

L'année 2016 a été marquée par une mise à jour administrative de 5 Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI du Montat, de Luzech, de Lacapelle-Marival, de Latronnière et Livernon). Ce travail répondant aux évolutions réglementaires de décembre 2014, a engagé autant d'enquêtes publiques et de passages en CODERST sans difficulté particulière. Cette démarche se poursuivra en 2017 pour encore 3 sites (Lauzès, Montcuq et Lalbenque).

Les services de l'État (DREAL) ont, par ailleurs, inspecté l'ISDI de Cazals. À l'issue de ce contrôle, aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

L'année 2016 a également permis, dans la lignée de l'année précédente, de poursuivre les contrôles réglementaires sur 4 chaufferies soumises au régime de déclaration contrôlée (Catus, Figeac, St-Germain du Bel-Air et Sousceyrac). Aucune non-conformité ou mise en demeure n'a été formulée à l'issue de ces inspections. Sur l'année 2017, seule la chaufferie de Gourdon sera concernée par ce type de contrôle spécifique.

Sur le plan des impacts environnementaux, l'année 2016 a connu **1 accident environnemental**. Il s'agissait d'un feu de compost sur la plateforme de Saint-Jean-Lagineste. Cette auto-inflammation liée aux conditions climatiques, a engendré l'intervention des pompiers pour sécuriser l'étalement du produit incandescent. Aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été relevée.

Par ailleurs, **11 incidents mineurs** ont également été recensés. Il s'agit principalement de pollutions très localisées comme la rupture de flexibles hydrauliques sur des engins ou le débordement de cuves en déchetteries. Tous ces incidents ont été traités en interne par les agents avec le matériel disponible sur site.

À noter que 3 incidents concernent des départs d'incendie : le premier sur une déchetterie et les autres sur deux engins (chargeur et broyeur). Ces feux ont tous été circonscrits en interne sans impact environnemental significatif.

L'année 2017 sera portée par le développement du management environnemental en ligne avec les exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015, dans la perspective d'une future certification.



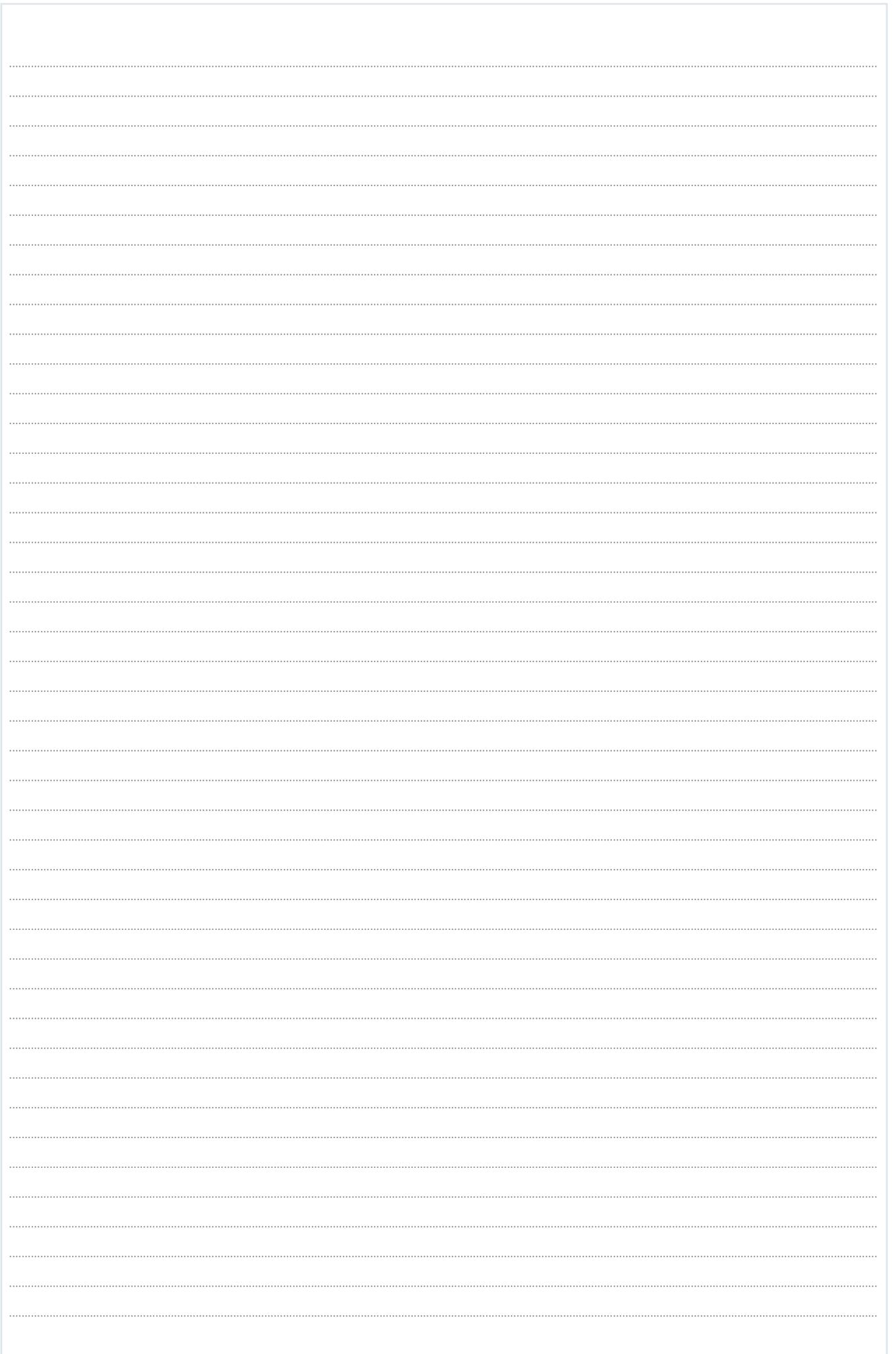
Incendie de compost  
à Saint-Jean-Lagineste



Contrôle réglementaire  
de la chaufferie de Catus

Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





# LEXIQUE

**Agence de l'eau** : établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

**Arrêté d'autorisation de déversement** : acte qui définit notamment les obligations de moyens et de résultats pour le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

**ARTANC** : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

**Autosurveillance** : dispositions prises par l'exploitant pour surveiller le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

**Boues** : résidus du traitement des eaux usées, constitués pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

**Boues activées** : biomasse composée d'un mélange de micro-organismes responsables de l'épuration des eaux.

**Boues pâteuses** : boues qui ont une siccité (taux de matière sèche) comprise entre 10 et 25 %.

**Cahier de vie d'un système d'assainissement** : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

**Charte** : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

**Compostage** : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénisé semblable à un terreau.

**Dépotage des boues** : action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

**Épandage** : pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

**EPNAC** : groupe de travail national sur l'Évaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités.

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

**Équivalent habitant (EH)** : quantité de pollution journalière théorique produite par un habitant.

1 EH = 150 litres d'eaux usées = 60 grammes de Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours (DBO<sub>5</sub>).

**Filtres plantés de roseaux** : filière de traitement des eaux usées qui met en jeu des micro-organismes fixés sur un massif filtrant constitué de gravier et de sable. Les roseaux créent des conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

**FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)** : organe d'expression et d'échange des collectivités gestionnaires de services publics (dont l'assainissement collectif et non collectif), support technique et juridique pour la gestion des SPAC et des SPANC.

**Lits de séchage de boues plantés de roseaux** : ouvrage de déshydratation naturelle et de stockage des boues.

**Maître d'ouvrage** : propriétaire du système d'assainissement.

**Manuel d'autosurveillance** : document réglementaire établi par le maître d'ouvrage et décrivant les procédures de surveillance des ouvrages d'assainissement.

**Micropolluants** : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

**Matières de vidange** : résidus issus des dispositifs d'assainissement non collectif.

**Mesure d'autosurveillance** : prélèvements, analyses et mesures de débits réalisés en entrée et sortie de station d'épuration durant une période de 24 heures.

**Plan d'épandage réglementaire** : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

**Réseau d'assainissement** : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques jusqu'à la station d'épuration.

**Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local)** : association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

**SATESE** : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.

**SPAC** : Service Public d'Assainissement Collectif.

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**Station de traitement des eaux usées (STEU)** : installation de traitement des eaux usées qui permet de diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. Elle est constituée d'une succession d'ouvrages où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La STEU rejette dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

**Système d'assainissement** : ensemble des ouvrages constituant le système de collecte et la station de traitement des eaux usées, et assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur.

